RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : BOUSSENAC VILLAGE ET GAJOL

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité insuffisante.
Sur la période, une restriction provisoire de l'usage de l'eau pour la consommation humaine a été prononcée suite à une non-conformité de l'eau distribuée.
La même situation a été observée en 2022 et 2023.
Un traitement automatisé permanent doit être envisagé ou le raccordement au réseau du col de Port.
Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur.
Dans ce cas ils doivent être remplacés.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GAJOL (BOUSSENAC VILLAGE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 12 personnes sur 1 commune (BOUSSENAC). Le responsable des installations est : « SERVICE DES EAUX DU COUSERANS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERVICE DES EAUX DU COUSERANS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/02/2025**

UDI **009000976**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C — Qualité insuffisante

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **80 %**
Valeur maxi : **3 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **6,1 mg/L**
Valeur maxi : **6,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

- — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

TURBIDITÉ

A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,27 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,5 °f**
Valeur maxi : **1,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - Délégation Départementale ARS de l'Ariège - 1 bis boulevard Alsace Lorraine – BP 30076 – 09008 FOIX cedex
https://www.occitanie.ars.sante.fr/ 05.34.09.36.36 Ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr